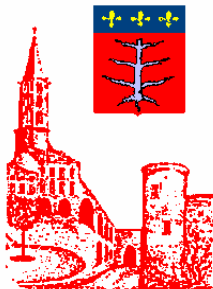


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/07/55

L'an deux mille dix,
Le vendredi 2 juillet à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 24/06/2010

Date d'affichage : 25/06/2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., PELLET R., BEAUTE-VOIROL C., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., VERGNES M.T., PARIS C., PELISSIE L.

Absents – pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à CORRECHER M.), HENRI M. (pouvoir à MARCIPONT D.), MONTAUT V. (pouvoir à CAMBON J.).

Absents : DELMAS F., CONTE D.

Objet : SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2010 -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que la commission des finances a proposé d'allouer aux associations de Nègrepelisse, les subventions suivantes en 2010 :

LIBELLES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
ADDA 82	300 €
Mylène FOISSAC	200 €
POM POM 82	300 €

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN
PREFECTURE LE **09/07/2010**

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE
RECEPTION n°:
**082-218201341-20100702-
DEL_2010_07_55-DE**

- ET DE LA PUBLICATION,
LE **10/07/2010**

A NEGREPELISSE, le **10/07/2010**

- **ADOPTE**
- **PRECISE** que le versement de ces subventions ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.